

09 DEC. 2009

Service Courrier



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 2 décembre 2009

CS – 4.06
Tarifs de facturation
à compter du 1^{er} janvier 2010

RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président soumet à l'assemblée délibérante la grille tarifaire qu'il est envisagé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il précise que cette grille intègre les incidences attendues de la certification ISO 14 001 sur le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.), soit une réduction de 3 € la tonne en 2010 (de 7 à 4 €). L'audit de certification est programmé les 8 et 9 décembre prochains, et le S.E.R.T.R.I.D sera donc officiellement fixé dans les prochaines semaines.

Ainsi, avec un coût de traitement qui progresserait de 3 €, soit 2.75% de hausse par rapport à 2009, le coût global supporté par les collectivités (traitement + TGAP) serait in fine maintenu à son niveau actuel (soit 116 €). C'est simplement la ventilation de ce coût global qui serait modifiée.

Cette approche a reçu un avis favorable du Bureau en date du 18 novembre dernier. Ainsi, ce sont ces mêmes données qui sont aujourd'hui soumises au Comité Syndical.

Tous les tarifs mentionnés dans la présente délibération sont des tarifs **hors taxe et hors T.G.A.P.** Le coût de la T.G.A.P en vigueur sera systématiquement répercuté dans tous les cas de figure où cette taxe s'applique.

Il est enfin précisé que pour toute réponse à un appel d'offres sur lequel le S.E.R.T.R.I.D entend se positionner, le Comité Syndical sera amené à délibérer au cas par cas.

Ceci exposé, la grille tarifaire est la suivante :

Traitement des ordures ménagères :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	112
Autres producteurs (hors marché ou convention spécifique en cours d'application)	129

Traitement des encombrants :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	120
Autres producteurs (hors marché ou convention spécifique en cours d'application)	129

Transport des OM et des encombrants depuis les quais de transferts

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	5.65

Traitement des Déchets Industriels Banals

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Ressortissants CCI 90	103
Autres producteurs	110

Transport et traitement des déchets végétaux

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Collectivités membres du SERTRID ou leur appartenant	59.50

Autres types de déchets, tous producteurs confondus

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Dégrillage STEP	112
Boues	117

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **ADOPTE les tarifs hors taxe et hors T.G.A.P. applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 tels que présentés ci-avant ;**
- **PRECISE que la présente délibération ainsi établie, fixant les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010, s'appliquera jusqu'à être rapportée par une nouvelle délibération.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 2 décembre 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 9 DEC. 2009 conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le - 9 DEC. 2009

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Leouahdi Selim GUEMAZI

